



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-quatorzième session

Genève, 28 février-1^{er} mars 2012

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et évaluation biennale pour 2012-2013
et cadre stratégique pour 2014-2015**

Plan d'évaluation biennale pour le sous-programme sur les transports (2012-2013)

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans la présente note le cadre logique de l'évaluation biennale du sous-programme sur les transports de la CEE pour la période 2012-2013. Cette note est soumise au Comité des transports intérieurs pour approbation.

Dans le plan d'évaluation biennale ci-après, chaque réalisation escomptée (RE) est suivie de tous les indicateurs de succès (IS) pertinents.

Sous-programme 2 – Transports

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS) pour
le cadre stratégique 2012-2013

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2012-2013

RE a) Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), les infrastructures et les services, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres questions liées aux transports

IS a) i) Augmentation de la proportion d'instruments juridiques relatifs aux transports entrés en vigueur parmi ceux adoptés par la CEE (57 grands instruments juridiques)

Mesure des résultats:

Référence 2011: 85 %

Objectif 2012-2013: 86 %

IS a) ii) Nombre de nouveaux règlements concernant les véhicules et d'amendements aux dispositions existantes

Mesure des résultats:

Référence 2011: 221 amendements et règlements

Objectif 2012-2013: 100 amendements et règlements

IS a) iii) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés suite à la révision la plus récente des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses

Mesure des résultats:

Référence 2011: 6 instruments juridiques

Objectif 2012-2013: 6 instruments juridiques

1. Coordination générale

RE 1. Déroulement fructueux des réunions annuelles du Comité des transports intérieurs (CTI) et de son bureau et de celles du Président et des Vice-Présidents du Comité des transports intérieurs avec le Comité exécutif

IS 1. Nombre d'États membres participant aux réunions du Comité des transports intérieurs

Mesure des résultats:

Référence 2011: 40 + 18 OIG/ONG, 125 au total

Objectif 2012-2013: 40 + 20 OIG/ONG, 130 au total

2. Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)

RE 2.1 Meilleure compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports dans la région de la CEE et renforcement de la coopération dans le cadre du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie

IS 2.1 a) Nombre de pays participant aux réunions du Groupe de travail et du Groupe d'experts

Mesure des résultats:

Référence 2011: 32

Objectif 2012-2013: 35

IS 2.1 b) Niveau de satisfaction des participants quant à l'utilité des renseignements obtenus ainsi que des réunions et des activités, mesuré au moyen d'enquêtes à mener

Mesure des résultats:

Référence 2011: –

Objectif 2012-2013: 75 % de satisfaction

5. Harmonisation des Règlements concernant les véhicules

RE 5. Établissement de nouveaux règlements concernant les véhicules et modification des règlements en vigueur dans le but de rendre les véhicules plus sûrs et plus écologiques

IS 5 a) Adoption de nouvelles règles et de nouveaux règlements concernant les véhicules ainsi que d'amendements y relatifs

Mesure des résultats:

Référence 2011: 228 amendements et nouveaux règlements

Objectif 2012-2013: 130 amendements et nouveaux règlements

IS 5 b) Une publication sur les casques de protection pour motocyclistes et une brochure sur les dispositifs de retenue pour enfants

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS) pour
le cadre stratégique 2012-2013

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2012-2013

6. Transport ferroviaire

Mesure des résultats:

Référence 2011: 1 publication

Objectif 2012-2013: 2 publications (casques et dispositifs de retenue pour enfants)

RE 6. Meilleure compréhension des activités et des politiques en matière de transport ferroviaire dans la région, notamment en ce qui concerne les infrastructures, le franchissement des frontières, l'interopérabilité, ainsi que le suivi et l'actualisation des instruments juridiques pertinents, et renforcement de la coopération entre les pays membres de la CEE dans la mise en œuvre desdites activités et politiques

IS 6 a) Nombre de pays, d'OIG et d'ONG participant à la réunion annuelle du Groupe de travail des transports par chemin de fer et degré de satisfaction révélé par des enquêtes

Mesure des résultats:

Référence 2011: 26

Objectif 2012-2013: 30

IS 6 b) Nombre d'amendements à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et de lignes actualisées ou modifiées dans son annexe I, dont le Groupe de travail a assuré l'entrée en vigueur.

Mesure des résultats:

Référence 2011: 1

Objectif 2012-2013: 1

IS 6 c) Nombre d'ateliers ou de séminaires thématiques organisés et nombre de participants

Mesure des résultats:

Référence 2011: 2

Objectif 2012-2013: 2

7. Transport par voie navigable

RE 7. Amélioration et actualisation du cadre réglementaire pour les infrastructures et les bateaux de navigation intérieure dans la région de la CEE

IS 7 a) Promotion de la deuxième édition du Livre bleu de la CEE et mise à jour de l'Accord AGN et d'autres instruments pertinents de la CEE par voie de conséquence

Mesure des résultats:

Référence 2011: Adoption de la deuxième édition du Livre bleu de la CEE

Objectif 2012-2013: Adoption d'amendements à l'Accord AGN et aux instruments juridiques pertinents de la CEE ayant trait aux infrastructures de transport, comme le Protocole à l'Accord européen de 1991 sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) concernant le transport combiné par voie navigable

IS 7 b) Élaboration de la prochaine révision du CEVNI en tenant compte des informations relatives à son application dans les États membres et par les commissions fluviales

8. Transport intermodal et logistique	<p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: Élaboration d'un document sur la mise en œuvre du CEVNI, présentant des informations sur l'application du Code dans les États membres et par les commissions fluviales et sur les différences entre les prescriptions nationales et régionales, d'une part, et celles du Code, d'autre part (chap. 9) Objectif 2012-2013: Élaboration d'amendements au CEVNI en vue de préparer la prochaine révision majeure</p> <p>RE 8.1 Meilleure compréhension des activités et des politiques concernant le transport intermodal durable et la logistique dans la région, et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE dans l'examen des questions abordées, grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Ces questions concernent les infrastructures, le passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et son Protocole)</p> <p>IS 8.1 a) Nombre de pays, d'OIG et d'ONG participant aux deux réunions annuelles du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24).</p>
9. Problèmes douaniers intéressant les transports	<p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 35 pays Objectif 2012-2013: 25 pays</p> <p>IS 8.1 b) Nombre d'amendements et de lignes actualisées ou modifiées dans l'AGTC et son Protocole</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 2 amendements Objectif 2012-2013: 1 amendement</p> <p>IS 8.1 c) Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Objectif visé pour l'achèvement: 2013</p> <p>RE 9.1 Nouvelles adhésions aux instruments juridiques internationaux concernant la facilitation du passage des frontières et amélioration de la mise en œuvre de ces instruments</p> <p>IS 9.1 a) Nombre de pays et de participants aux réunions du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30), du Comité de gestion TIR (AC.2) et des groupes d'experts</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 56 pays et Parties contractantes et 900 participants Objectif 2012-2013: 58 pays et 900 participants</p> <p>IS 9.1 b) Nombre de nouveaux amendements adoptés ou examinés et nombre de nouvelles Parties contractantes</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 4 amendements adoptés ou examinés et 2 nouvelles Parties contractantes Objectif 2012-2013: 3 amendements et 3 nouvelles Parties contractantes</p>

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS) pour
le cadre stratégique 2012-2013

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2012-2013

10. Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et
l'environnement (PPE-TSE)

RE 10. Meilleure intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement par l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et les pays d'Europe du Sud-Est (ESE)

IS 10. Plus grand engagement des États membres et des coordonnateurs du Programme PPE-TSE dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement, dans le cadre du Programme

Mesure des résultats:

Référence 2011: 40 pays et 20 OIG/ONG; 3 ateliers de renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur

Objectif 2012-2013: 40 pays et 20 OIG/ONG; 3 ateliers de renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur

11. Transport de marchandises
dangereuses (CEE)

RE 11.1 a) Adoption d'amendements à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et, à l'issue d'activités communes entreprises avec l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) respectivement, d'amendements au Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), afin de conserver le niveau nécessaire de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement dans un dispositif réglementaire harmonisé et cohérent applicable au transport des marchandises dangereuses, en s'inspirant des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses; mise en application effective par la voie de la législation internationale et nationale

IS 11.1 a) Amendements à l'Accord ADR, au Règlement RID et à l'Accord ADN adoptés en 2011 et 2012, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour le transport international et applicables à compter du 1^{er} juillet 2013 pour la circulation intérieure dans tous les pays membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen (EEE), correspondant notamment à la dix-septième édition révisée des Recommandations de l'Organisation des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) (2011)

Mesure des résultats:

Référence 2010-2011: 1 ensemble d'amendements pour chaque instrument juridique

Objectif 2012-2013: 1 ensemble d'amendements pour chaque instrument juridique

IS 11.1 b) Publication des éditions 2013 complètes et révisées de l'ADR et de l'ADN avant la fin de 2012

Mesure des résultats:

Référence 2010-2011: 1 ADR et 1 ADN

Objectif 2012-2013: 1 ADR et 1 ADN

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS) pour
le cadre stratégique 2012-2013

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2012-2013

- | | |
|--|---|
| 12. Transport de marchandises dangereuses (ECOSOC) | <p>RE 12.1 Adoption d'amendements aux Recommandations de l'Organisation des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) et au Manuel d'épreuves et de critères et publication de nouvelles recommandations en 2012, et publication en 2013 des nouvelles versions complètes du Règlement type et du Manuel d'épreuves et de critères, comprenant les amendements et les nouvelles recommandations</p> <p>IS 12 .1 a) Amendements à la dix-septième édition révisée du Règlement type et à la cinquième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères adoptés en 2012</p> <p><i>Mesure des résultats:</i>
Référence 2011: 2 séries d'amendements
Objectif 2012-2013: 2 séries d'amendements</p> <p>IS 12.1 b) Publication de la dix-huitième édition révisée du Règlement type et de la sixième édition révisée du Manuel (ou de l'amendement 2 à la cinquième édition révisée) avant la fin de 2013</p> <p><i>Mesure des résultats:</i>
Référence 2010-2011: 1 Règlement type et 1 Manuel
Objectif 2012-2013: 1 Règlement type et 1 Manuel</p> |
| 13. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) | <p>RE 13.1 Adoption d'amendements au Système général harmonisé visant à continuer de clarifier ou d'harmoniser les critères de classification et d'étiquetage actuels ou à adopter de nouveaux critères, de façon à maintenir ou renforcer le niveau de protection de l'environnement et des personnes fabriquant, manipulant, transportant ou utilisant des produits chimiques dangereux, en veillant à l'harmonisation et à la cohérence et en facilitant la mise en œuvre effective des dispositions dans la législation internationale et nationale, et publication en 2013 de la cinquième édition révisée du SGH</p> <p>IS 13.1 a) Une série d'amendements au SGH adoptée en 2012</p> <p><i>Mesure des résultats:</i>
Référence 2011: 1 série d'amendements
Objectif 2012-2013: 1 série d'amendements</p> <p>IS 13.1 b) Publication de la cinquième édition révisée du SGH avant la fin de 2013</p> <p><i>Mesure des résultats:</i>
Référence 2010-2011: 1 SGH
Objectif 2012-2013: 1 SGH</p> |
| 14. Transport de denrées périssables | <p>RE 14.1 Renforcement et mise à jour des dispositions régissant le transport international des denrées périssables</p> <p>IS 14.1 a) Nombre de nouveaux amendements à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) adoptés par le Groupe de travail</p> <p><i>Mesure des résultats:</i>
Référence 2011: 10
Objectif 2012-2013: 12</p> |

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS) pour
le cadre stratégique 2012-2013

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2012-2013

		IS 14.1 b) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur l'application de l'ATP
		<i>Mesure des résultats:</i> Estimation 2010-2011: 12 Objectif 2012-2013: 20
	15. Statistiques des transports	RE 15. Accroissement du volume et de la portée des statistiques disponibles sur les transports
		IS 15 a) Nombre de produits statistiques fiables disponibles sur l'Internet
		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: Base de données statistiques en ligne étendue à la sécurité routière Objectif 2012-2013: Base de données statistiques en ligne complète
		IS 15 b) Usage des données tel que mesuré en fonction du nombre de téléchargements effectués depuis le site Web
		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 84 000 téléchargements Objectif 2012-2013: 90 000 téléchargements
RE b) Extension de la couverture géographique des instruments juridiques et des recommandations de la CEE dans le domaine des transports et amélioration de leur mise en œuvre	3. Transport routier	RE 3. Amélioration de la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)
IS b) i) Accroissement du nombre d'États parties aux instruments juridiques relatifs aux transports élaborés par la CEE		IS 3 a) Nombre de problèmes mis en évidence et de propositions visant à les résoudre
<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 1 620 participations Objectif 2012-2013: 1 640 participations		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 4 Objectif 2012-2013: 4
IS b) ii) Accroissement du nombre de mécanismes de suivi de l'application adoptés et mis en place par les États membres		IS 3 b) Nombre de séminaires et d'ateliers
<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 4 mécanismes Objectif 2012-2013: 4 mécanismes		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 3 Objectif 2012-2013: 4
		IS 3 c) Nombre de participants aux séminaires et ateliers
		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 33 Objectif 2012-2013: 40
	4. Sécurité de la circulation routière	RE 4. Amélioration de la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens les complétant
		IS 4 a) Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et Accords européens
		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 3 Objectif 2012-2013: 3

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS) pour
le cadre stratégique 2012-2013

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2012-2013

	IS 4 b) Nombre de séminaires, ateliers, conférences, campagnes et manifestations organisés sur le thème de la sécurité routière
	<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 7 Objectif 2012-2013: 6
	IS 4 c) Nombre de participants aux séminaires, ateliers, conférences et manifestations
	<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 104 Objectif 2012-2013:120
9. Problèmes douaniers intéressant les transports	RE 9.2 Nouvelles adhésions aux instruments juridiques internationaux concernant la facilitation du passage des frontières et amélioration de la mise en œuvre de ces instruments
	IS 9.2 Nombre d'enquêtes sur la mise en œuvre des instruments juridiques concernant le passage des frontières
	<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 2 Objectif 2012-2013: 2
11. Transport de marchandises dangereuses (CEE)	RE 11.2 Adoption d'un plan d'établissement des structures administratives requises pour la mise en œuvre de l'ADR. Élaboration de recommandations et/ou d'orientations fondées sur ce plan.
	IS 11.2 Plan adopté et recommandations/orientations disponibles
	<i>Mesure des résultats:</i> Objectif 2012-2013: 1 plan et les recommandations connexes disponibles en 2013
12. Transport de marchandises dangereuses (ECOSOC)	RE 12.2 Pleine application des recommandations au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux
	IS 12.2 a) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés pour reprendre les Recommandations de l'ONU de 2011 relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type, dix-septième édition révisée);
	<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 6 Objectif 2012-2013: 6
	IS 12.2 b) Nombre de gouvernements ayant adopté les dispositions de la dernière édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) pour la réglementation du transport intérieur
	<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 38 Objectif 2012-2013: 38
13. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	RE 13.2 Pleine application du SGH au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS) pour
le cadre stratégique 2012-2013

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2012-2013

		IS 13.2 a) Nombre d'instruments juridiques internationaux, de codes, de directives ou de normes ayant été adoptés ou modifiés pour tenir compte des dispositions du SGH
		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 16 Objectif 2012-2013: 16
		IS 13.2 b) Nombre de gouvernements ayant intégré les dispositions du SGH ou les amendements au SGH dans leur réglementation nationale applicable à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques dans les secteurs autres que celui des transports
		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 41 Objectif 2012-2013: 50
	14. Transport des denrées périssables	RE 14.2 Renforcement et mise à jour des dispositions régissant le transport international des denrées périssables
		IS 14.2 Nombre total de Parties contractantes à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)
		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 45 Objectif 2012-2013: 47
RE c) Renforcement des capacités nationales de développement d'infrastructures de transport paneuropéennes et transcontinentales, en particulier dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, et dans ceux du Caucase et d'Asie centrale, et d'adoption de mesures de facilitation des transports, en s'intéressant particulièrement aux pays en transition sans littoral et aux pays voisins	8. Transport intermodal et logistique	RE 8.2 Meilleure compréhension des activités et des politiques concernant le transport intermodal durable et la logistique dans la région, et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE dans l'examen des questions abordées, grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Ces questions concernent les infrastructures, le passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (Accord AGTC et son Protocole)
IS c) i) Accroissement du nombre d'États parties aux quatre grands instruments, ce qui devrait permettre de mieux couvrir la région de la CEE par des accords relatifs aux infrastructures de transport		IS 8.2 Nombre de nouvelles Parties contractantes à l'Accord AGTC et à son Protocole
<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 147 États parties Objectif 2012-2013: 155 États parties		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 3 Parties contractantes Objectif 2012-2013: 3
IS c) ii) Accroissement du nombre de pays de la CEE participant à des projets sous-régionaux, ce qui devrait permettre de mieux couvrir la région de la CEE par des plans d'investissement dans les transports régionaux et sous-régionaux	2. Tendances et économie des transports – Liaisons de transport Europe-Asie	RE 2.2 Renforcement de la coopération dans le cadre du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie
<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 53 pays Objectif 2012-2013: 60 pays		IS 2.2 a) Progrès accomplis dans l'établissement d'un mécanisme de coopération aux fins du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie
		<i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie créé Objectif 2012-2013: Achèvement fructueux de la deuxième phase du projet

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS) pour
le cadre stratégique 2012-2013

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2012-2013

3. Transport routier et 6.
Transport ferroviaire
(projets TEM et TER)

RE 3.6 Accroissement du nombre de pays membres de la CEE
participant aux projets TEM et TER

IS 3.6 a) Nombre de pays membres de la CEE participant aux
projets TEM et TER

Mesure des résultats:

Référence 2011: 19 + 17 pays

Objectif 2012-2013: 20 + 19 pays

**RE d) Renforcement de la capacité des
pays d'Europe orientale et d'Europe
du Sud-Est et des pays du Caucase et
d'Asie centrale à mettre en œuvre les
instruments juridiques, normes et
autres textes pertinents de la CEE**

Tous les groupes

RE d) Accroissement des effets des activités de renforcement des
capacités menées par la CEE en ce qui concerne les transports

IS d) Taux de satisfaction (activités «utiles» ou «très utiles») pour
l'ensemble des participants

Mesure des résultats:

Référence 2011: –

Objectif 2012-2013: 85 %

IS d) Pourcentage de participants à des
ateliers, à des séminaires ou à d'autres
activités de renforcement des capacités
ayant jugé ceux-ci utiles dans la
perspective de leurs futurs travaux

Mesure des résultats:

Référence 2011: –

Objectif 2012-2013: 85 %